

Université de Liège
Avis de confidentialité
(Ver. 2.1 - 19/12/2018)

Les données personnelles communiquées par l'étudiant à l'Université de Liège lors de son inscription sont collectées et traitées par l'Université conformément à la réglementation relative à la protection de la vie privée et au traitement des données personnelles.

Les données communiquées par l'étudiant seront traitées par l'Université aux seules fins décrites ci-après. L'Université de Liège s'engage à mettre en place des mesures de sécurité destinées à protéger les données personnelles que l'étudiant a communiquées.

Responsable de traitement

Afin de se conformer aux obligations légales, le responsable du traitement des données personnelles de l'Université de Liège est identifié comme suit : Université de Liège, Place du 20 Août, 7, 4000 Liège, dûment représentée par son représentant légal, Monsieur le Recteur.

Objectifs du traitement

L'Université recueille et traite les données personnelles de l'étudiant afin de gérer ses relations (administratives et avec la Faculté) avec lui. Elle peut également les communiquer à des tiers (administrations, autres institutions, universités partenaires dans les cas de partenariats ou de co-diplomation, etc.) dans les cas prévus par la loi et/ou dans la mesure nécessaire à la poursuite des études de l'intéressé. La base juridique de ces traitements repose sur l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public ou dans l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

En outre, l'Université, afin d'offrir un enseignement optimal à ses étudiants, traite également ces données personnelles à des fins statistiques.

Délai de conservation

Le dossier administratif relatif à l'inscription d'un étudiant admis sera conservé, conformément à la réglementation en vigueur, pendant 75 ans à compter de sa date de naissance.

Destinataires des données personnelles

Les données personnelles collectées par l'Université sont utilisées en interne, tant par les services administratifs que par les facultés, et dans la limite de ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

L'Université de Liège fournit également certaines données à caractère personnel à des organismes extérieurs (y compris, en particulier, le CRef) dans le but de produire des statistiques annuelles sur la population étudiante et sur le personnel académique, scientifique, administratif, technique et de gestion. Les données sont traitées en toute confidentialité et sont pseudonymisées ou rendues anonymes avant la publication des statistiques.

A l'exception des cas décrits, les données ne seront pas divulguées à un tiers sans le consentement préalable de l'étudiant. En aucun cas, elles ne seront communiquées à des tiers à des fins de marketing direct.

Droits de la personne concernée

Comme le prévoit le RGPD (Art. 15 à 23), chaque personne concernée par le traitement de données peut, en justifiant de son identité, exercer une série de droits :

- obtenir, sans frais, une copie des données à caractère personnel la concernant faisant l'objet d'un traitement par l'ULiège et, le cas échéant, toute information disponible sur leur finalité, leur origine et leur destination;
- obtenir, sans frais, la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte la concernant ainsi que d'obtenir que les données incomplètes soient complétées ;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation (cf. ci-après) et sans frais, l'effacement de données à caractère personnel la concernant;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, la limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant;
- obtenir, sans frais, la portabilité des données à caractère personnel la concernant et qu'elle a fournies à l'Université, c'est - à - dire de recevoir, sans frais, les données dans un format structuré couramment utilisé, à la condition que le traitement soit fondé sur le consentement ou sur un contrat et qu'il soit effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- s'opposer, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement des données à caractère personnel la concernant ;
- introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>, contact@apd-gba.be).

Conditions d'exercice des droits

Certains de ces droits sont soumis à des conditions.

Droit d'effacement (Article 17 du RGPD)

L'effacement de données à caractère personnel la concernant peut être exercé par une personne :

- si ces données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- si la personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- si la personne concernée s'oppose au traitement et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ou si la personne concernée s'oppose à un traitement à des fins de prospection ;
- si les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- si les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale prévue par le droit de l'Union ou par le droit belge ;
- si les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information.

Droit de limitation (Article 18 du RGPD)

La limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant peut être exercée par une personne :

- si la personne concernée en conteste l'exactitude, pendant le temps permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
- si le traitement est illicite et que la personne concernée s'oppose à l'effacement des données et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- si l'ULiège n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;

- si la personne concernée s'est opposée au traitement, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

Droit d'opposition (Article 21 du RGPD)

Le droit d'opposition peut être exercé par la personne concernée pour des raisons tenant à sa situation particulière, relativement au traitement des données à caractère personnel la concernant fondé sur le consentement ou l'intérêt légitime, à moins que l'ULiège ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Contact

Pour toute question concernant la politique de Vie privée de l'Université de Liège ou demande d'exercice de ces droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de l'Université, soit par courrier électronique (dpo@uliege.be), soit par lettre datée et signée à l'adresse suivante :

Université de Liège
M. le Délégué à la protection des données,
Bât. B9 Cellule "GDPR",
Quartier Village 3,
Boulevard de Colonster 2,
4000 Liège, Belgique.